

=====  
*Pôle Attractivité de l'Archipel et  
Développement économique*

*Centre Culturel et Sportif*

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le .....13.FEV.2014...

Conseil Exécutif du 11 février 2014

**DÉLIBÉRATION N°19/2014**

**TARIFS DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF TERRITORIAL  
- STAGES DE THÉÂTRE -**

**LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attribution au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** la délibération n°225/07 du 19 décembre 2007 relative aux tarifs du Centre Culturel et Sportif, et notamment son article 3 ;
- VU** la délibération n°295/12 du 19 décembre 2007 relative à la révision de certains tarifs du Centre Culturel et Sportif, et notamment son article 3 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1** : Les tarifs des stages de théâtre organisés ponctuellement par le Centre Culturel et Sportif Territorial sont fixés ainsi qu'il suit :

- |                |       |
|----------------|-------|
| ■ Adhérent     | 120 € |
| ■ Non adhérent | 140 € |

**Article 2** : La présente délibération sera transmise partout où besoin sera et publiée au Journal Officiel de Saint-Pierre et Miquelon.

**Adopté**

7 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 7  
Membres votants : 7

Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

**ACTE EXÉCUTOIRE**

Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Stéphane LENORMAND

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon  
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon  
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

Conseil Exécutif du 11 février 2014

**RAPPORT AU CONSEIL EXÉCUTIF**

**TARIFS DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF TERRITORIAL  
- STAGES DE THÉÂTRE -**

Le Centre Culturel et Sportif Territorial organise ponctuellement des stages de théâtre pour adultes. Il nous appartient aujourd'hui de valider les tarifs de ces stages non fixés par les délibérations n°225/2007 et n°295/2012.

Les tarifs proposés par la direction sont les suivants :

- Adhérent                    120 €
- Non adhérent            140 €

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président**

  
Stéphane LENORMAND